



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2003
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 4 a) de l'ordre du jour

**Domaines devant être examinés : développement
économique et social**

Résumé des débats présentés par le Président

Développement économique et social

Rectificatif

Partie intitulée « Système des Nations Unies »

Après le paragraphe 3, ajouter ces nouveaux paragraphes et modifier en conséquence le numéro des paragraphes suivants :

4. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a indiqué que l'essentiel de ses actions s'inspirait du Programme pour l'Habitat et d'autres stratégies et instruments internationaux relatifs au développement et aux droits de l'homme. L'ONU-Habitat a en outre noté que les préoccupations des peuples autochtones prenaient actuellement une dimension de plus en plus urbaine – du fait de l'augmentation rapide de l'urbanisation qui crée un choc des cultures – et que ce phénomène touchait surtout les femmes et les enfants autochtones, qui devaient surmonter des obstacles considérables pour tenter de préserver leur culture et leurs traditions. L'ONU-Habitat a également examiné trois initiatives, à savoir, la Campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires urbaines, la Campagne mondiale des modes d'occupation du logement sûrs et le Programme des Nations Unies sur le droit au logement, qui concernent particulièrement les peuples autochtones. En partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies sur le droit au logement mène actuellement une étude et distribue un questionnaire, dans l'objectif de cibler son action sur les besoins propres aux peuples autochtones, surtout les femmes et les enfants autochtones. L'étude devrait être terminée en 2003.

5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a commenté l'action qu'il menait en tant que réseau mondial des Nations Unies pour le développement et a indiqué qu'il importait d'utiliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire comme stratégie de développement pour



les questions capitales qu'étaient l'élimination de la pauvreté et de la faim, la baisse de la mortalité infantile et la mise en place d'un partenaire mondial pour le développement. Le PNUD constate que la participation des peuples autochtones joue un rôle capital dans la prévention et le règlement des conflits, le renforcement de la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté et la gestion viable de l'environnement. Il a par ailleurs tenu une table ronde sur le thème « Objectifs du Millénaire pour le développement : la vision des populations autochtones », avec la collaboration de la Fondation Tebtebba (Philippines), en vue de renforcer son partenariat avec les peuples autochtones et d'accroître leur participation.
